

Bruxelles, le 12 septembre 2022
(OR. en)

12185/22

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0235(NLE)**

**ENER 430
RELEX 1146
COWEB 86
COEST 636**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. Cion:	11810/22 +ADD1
Objet:	Décision du Conseil relative à la position de l'UE au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie en ce qui concerne l'intégration du règlement (UE) 2022/1032 sur le stockage de gaz dans l'acquis de la Communauté de l'énergie - Adoption

1. Le 3 août 2022, la Commission a présenté au Conseil la version anglaise d'une proposition¹ sur la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie en ce qui concerne l'intégration du règlement (UE) 2022/1032 sur le stockage de gaz dans l'acquis de la Communauté de l'énergie. Toutes les versions linguistiques sont parvenues au Conseil le 24 août.
2. La proposition a été examinée lors de la réunion du groupe "Énergie" du 1^{er} septembre 2022 et aucune objection n'a été formulée.

¹ Doc. 11810/22 + ADD 1.

3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à:
- confirmer son accord sur le texte du projet de décision du Conseil qui figure dans le document 12060/22 + ADD 1;
 - suggérer au Conseil d'adopter le projet de décision du Conseil qui figure dans le document 12060/22 + ADD 1;
 - noter que le Parlement européen sera informé de l'adoption de la décision conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE.
-